

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, JACQUES PARÉ, Chef conditions de service et pratiques commerciales, Direction principale Efficacité énergétique, Marketing et Ventes Grandes entreprises, pour la demanderesse Hydro-Québec Distribution, au 2 Complexe Desjardins, Tour est, 19^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente *Demande amendée relative à la modification de certaines conditions de service liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents* (dossier R-3535-2004) et la preuve du Distributeur (pièces HQD-1, documents 1 à 9 et HQD-2, document 1) ont été préparées sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande amendée et dans la preuve ;
3. Tous les faits allégués dans la présente demande amendée et dans la preuve sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 18 juillet 2005



JACQUES PARÉ

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 18 juillet 2005



Carole Lemire
Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal.

